

surtout aux noirs et aux pionniers du Far-West. C'est pour leur plaisir que les Méthodistes emploient de plus en plus ce mode baptismal.

Les Baptistes qui, au commencement de ce siècle, ne comptaient en Angleterre que 247 communautés, y ont fait des progrès considérables. M. Alph. Esquiros décrit ainsi un baptême donné dans le *Tabernacle* érigé en 1856, à Londres, dans Kensington-Road, par M. Spurgeon, l'un des plus ardents apôtres du Baptême : « Une des scènes les plus intéressantes du *Tabernacle* est le baptême des adultes, qui a lieu généralement le jeudi soir après le service. Une vingtaine de catéchumènes se groupent sur une plate-forme qui occupe une des extrémités de la salle, au-dessous de la chaire. Les jeunes filles sont habillées de blanc, elles portent des bonnets relevés d'un tour de dentelle, qui leur serrent étroitement la tête; leurs robes longues et tombant à plis droits, l'espèce de pèlerine qui leur couvre les épaules, leur air modeste et recueilli, tout dans leur costume et dans leur attitude rappelle les statues de saintes qu'on voit dans les anciennes églises. Les hommes sont revêtus d'une robe de chambre, avec une cravate ou un col blanc. Au milieu de la plate-forme, s'ouvre un réservoir d'eau, à l'entrée duquel se placent deux diacres en habits bourgeois, tandis que M. Spurgeon, revêtu cette fois d'une longue robe cléricale à manches flottantes, disparaît à moitié dans l'intérieur du bassin. C'est maintenant le tour des néophytes. L'une des jeunes filles descend la première les marches de la piscine; le ministre, la soutenant par le bras, lui dit : « Sur ta profession de foi en Jésus-Christ et par ton propre « désir, je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » En même temps il la plonge dans l'eau. La même cérémonie se répète pour les autres *sœurs*, et, chaque fois que l'une d'entre elles remonte, toute mouillée, les degrés du bassin, un diacre lui jette sur les épaules une sorte de manteau, tandis qu'une femme commise à ce genre de service l'emmène dans une chambre voisine. On était alors au mois de janvier 1865, et l'eau devait être très froide : je tremblais à l'idée d'une telle épreuve subie par de jeunes filles; mais elles, réchauffées sans doute par l'enthousiasme religieux, ne montraient ni crainte ni hésitation. Cette cérémonie, le baptême par immersion, a du reste un côté imposant, et tel est le respect des Anglais pour toutes les formes du culte, que même les curieux y assistent avec un grand air de recueillement. « Ils y viennent pour s'amuser, et ils y restent pour « prier, » dit avec trop de confiance peut-être M. Spurgeon. »

Il est évident, en effet, que certaines scènes baptismales prêtent à rire à nos graves voisins : témoin le récit suivant fait par le *Times* d'un baptême grotesque accompli dans le Derwent, le 17 mars 1865 : « Il a fallu que le ministre cherchât longtemps à trouver pied dans la rivière, après plusieurs plongeurs dont il ne s'est tiré que grâce à son talent de nageur. Les gestes et les grimaces provoqués chez l'un des trois baptisés, par l'effet de l'immersion et de la fraîcheur de l'eau, excitaient l'hilarité de la foule. Quant au baptême de deux dames d'une santé délicate, il fut ajourné pour quand il ferait plus beau temps. »

La secte des Baptistes n'apparut en France qu'en 1840, époque où une société américaine envoya des missionnaires à Chauny, à La Fère (Aisne) et à Denain (Nord). Aujourd'hui, elle possède un certain nombre d'églises dans nos départements du Nord, de l'Ouest et du Midi. Il y en a une à Paris, rue de Lille, n° 48.

Pour compléter ce qui concerne l'immersion, nous devons ajouter quelques mots sur deux modes très exceptionnels.

Les Eunomiens considéraient comme impures les parties du corps qui se trouvent au-dessous de l'estomac et les réputaient indignes de participer à l'ablution baptismale : aussi plongeaient-ils le catéchumène, la tête en bas, en le tenant par les pieds (1).

Billuart a nommé *ablution occisive* et Grandin immersion *sans émergence*, l'acte par lequel, faute d'eau, on jetterait un enfant mourant dans un puits, en prononçant sur lui, alors qu'il y tombe, la formule sacramentelle. La plupart des théologiens ont déclaré cet acte illicite, parce qu'il est défendu de faire une chose mauvaise en soi pour qu'il en résulte un bien quelconque; plusieurs (2) ont prétendu qu'il était permis d'avancer de quelques heures la mort d'un enfant pour lui procurer l'éminent avantage du baptême.

La divergence est plus tranchée en ce qui concerne la validité de cette ablution; les uns (3) l'admettent et les autres (4) la nient. Il ne faudrait pas supposer qu'il s'agisse ici d'un cas complètement chimérique. Panormitanus raconte qu'un homme des environs de Montpellier, portant un enfant à l'église pour le faire baptiser, s'aperçut qu'il était sur le point de mourir; il s'empressa alors de le jeter

(1) Epiphanius, *Hæres.* 76.

(2) Coninck, Layman, Vasquez, etc.

(3) Berti, Bonacina, Gomet, Gabriel, Panormitanus, Suarez, etc.

(4) Armilla, Holkot, Paludanus, Scot, Soto, Sylvestre, Tabiena, etc.

dans un puits en proférant la formule sacramentelle. Les consultations qu'il prit plus tard sur la validité de ce baptême improvisé se trouvèrent en désaccord.

M^r Chaillot rapporte dans les *Analecta* un fait analogue : « En 1682, pendant le siège de Vienne par les Turcs, un curé prit la fuite avec ses paroissiens, parmi lesquels se trouvait une femme enceinte. Celle-ci, par l'agitation de la course, accoucha d'un enfant sur le bord du Danube. Les Tartares n'étaient pas loin ; le curé, qui manquait d'eau pour baptiser l'enfant, ne savait à quel parti se vouer ; en portant l'enfant, on s'exposait à l'étouffer par cette fuite précipitée ; et l'on n'osait pas l'abandonner, de peur qu'il ne fût massacré par les Tartares. Enfin le curé, aimant mieux perdre l'enfant temporairement que de perdre à la fois son âme et son corps, le jeta dans le Danube, du consentement de sa mère, proféra en même temps la forme du baptême, et continua de fuir devant l'ennemi. Après la guerre, le curé craignant d'avoir encouru l'irrégularité par cet homicide volontaire, qui n'était pourtant qu'une faute vénielle et excusable, demanda dispense de la sacrée Pénitencerie, laquelle consulta la sacrée Congrégation du Concile. Celle-ci décida que l'irrégularité avait été encourue. »

En terminant cet article, nous croyons pouvoir résumer ainsi ce qui concerne la chronologie de l'immersion :

En Orient, dans les premiers siècles : submersion totale dans les fleuves et probablement dans les baptistères, sans exclusion toutefois de l'immersion mêlée d'infusion, qui a été conservée jusqu'à nos jours dans presque toutes les contrées orientales.

En Occident, du I^{er} au VIII^e siècle : immersion partielle dans les baptistères, avec addition d'infusion.

Du VIII^e au XI^e siècle : immersion verticale et complète des enfants dans les cuves. A cette époque et dans tout le cours du moyen âge, procédés divers pour le baptême des adultes qu'il n'était pas possible d'immerger dans le bassin des fonts.

Du XI^e au XIII^e siècle : immersion horizontale et complète dans les cuves.

Aux XIII^e et XIV^e siècles : tantôt immersion complète, tantôt immersion partielle accompagnée d'infusion ; rarement, infusion seule.

XV^e et XVI^e siècles : rarement immersion complète ; parfois immersion avec infusion ; le plus souvent infusion seule.

XVII^e et XVIII^e siècles : règne de l'infusion seule ; immersion conservée jusqu'à nos jours dans les rites mozarabe et ambrosien ; rétablissement de l'immersion dans quelques sectes religieuses.

XIX^e siècle : progrès rapide de l'immersion dans diverses communions religieuses, surtout en Amérique et en Angleterre.

ARTICLE II

De l'Infusion

Dans l'article précédent, lorsque nous avons essayé de préciser autant que possible l'époque de la décadence de l'immersion en divers pays, nous avons nécessairement indiqué les dates approximatives du triomphe de l'infusion et nous avons également parlé de la connexion des deux modes ; il nous reste à examiner ce qui concerne l'administration de l'infusion seule, sans aucun emploi simultané d'immersion partielle.

A quelle époque faut-il rapporter son origine ? D'après Lightfoot, cette méthode aurait été habituellement en usage, aussi bien que l'immersion, dès les temps apostoliques. M. Maurus Walther croit qu'elle a peut-être été aussi généralement employée que l'immersion, mais il ne base son opinion que sur les fresques des premiers siècles qui représentent l'infusion accompagnée d'immersion. Beaucoup d'écrivains protestants (1) ne voient dans l'infusion qu'une invention papiste du III^e siècle ; d'autres (2) croient qu'elle n'apparut qu'à la fin du V^e siècle, sous le pontificat de Grégoire I^{er}. Des écrivains catholiques ont admis la tardive apparition de l'infusion, en dehors des cas de nécessité ; elle n'aurait revêtu un véritable caractère liturgique qu'au VI^e siècle, selon Selvagi ; au VIII^e seulement, d'après Pellicia. Avant d'exprimer notre opinion, examinons les textes que nous fournit à ce sujet l'antiquité ecclésiastique. Nous ne saurions ranger dans cette catégorie les visions de Catherine Emmerich : c'est donc uniquement au point de vue de la curiosité, que nous ferons remarquer qu'elle ne décrit

(1) G. Zeltner, *De Mersione in baptismo*, p. 11 ; Cretin, *Recherches sur le Bapt.*, p. 18.

(2) Berveidge, *Pandect. canon. apost.*, in can. 50.

jamais une véritable immersion, mais tantôt des immersions accompagnées d'infusions et tantôt de simples infusions : « Près de Galgala, dit-elle (1), ceux qu'on baptisait n'entraient pas dans l'eau; ils couraient seulement la tête au-dessus; on ne les revêtait pas non plus d'une robe baptismale, on se bornait à leur mettre un drap blanc sur les épaules. Les disciples n'avaient pas une écuelle avec trois rainures, comme Jean, mais ils puisaient trois fois avec la main dans un bassin placé devant eux. Jésus avait béni l'eau et y avait versé de celle de son baptême. » Dans ce passage, comme dans bien d'autres, on démêle facilement des rites et des usages qui appartiennent à des siècles postérieurs, ou qui même n'ont jamais existé; ainsi la voyante parle d'eau qu'on bénit en présence de Jésus pour le baptême (2); de Jésus « assis sur une chaire placée en plein air, préparant les aspirants au baptême; » des robes blanches dont on revêtait les catéchumènes (3); d'un drap blanc qui, au moment de l'ablution, leur enveloppait tout le corps à l'exception des épaules (4); d'une outre pleine d'eau dans laquelle saint Jean puisait avec une écuelle (5), etc.

Les Actes des apôtres ne nous fournissent que de simples conjectures sur l'emploi de l'infusion. Lorsque saint Pierre baptisait, dans la prison Mamertine, ses deux géoliers et quarante-sept captifs, on peut présumer qu'il n'avait à sa disposition que les quelques gouttes d'eau qui suintaient dans une dépression du sol. On ne saurait trop comprendre que saint Paul ait été baptisé par immersion, alors qu'il était debout, dans une maison. Ananias, après lui avoir expliqué sa mission, lui dit : « Maintenant, que tardes-tu ? Lève-toi et sois baptisé et purifié de tes péchés, en invoquant le nom du Seigneur. » (*Act.*, xxii, 16.) Et ailleurs (ix, 18), nous voyons qu'il se leva en effet et qu'il fut baptisé. Lorsque ce même apôtre, détenu en prison (xvi, 33), convertit son géolier et le baptisa, avec toute sa famille, il paraît bien difficile d'admettre qu'il leur ait conféré ce sacrement autrement que par infusion. Un certain nombre d'écrivains ont supposé que saint Pierre recourut à une simple aspersion pour baptiser des foules considérables, mais c'est là une question dont nous devons réserver l'examen pour l'article suivant.

(1) Brentano, *Vie de Notre-Seigneur d'après les visions de Cath. Emmerich*, c. iv, 12 oct. 1821.

(2) *Ibid.*, 18 janvier 1822.

(3) 4 février 1822.

(4) *Ibid.*

(5) 14 juillet 1821.

C'est seulement à partir du 11^e siècle que nous trouvons des renseignements positifs sur le mode de l'infusion. Un évêque d'Afrique, nommé Magnus, écrivit à saint Cyprien pour lui demander si ceux qui n'avaient point été immergés dans l'eau sainte, mais seulement arrosés de cette eau, devaient être considérés comme vraiment baptisés. « Sur cette question, répond saint Cyprien (1), je crois qu'il est bon de laisser à chacun la liberté de penser et d'agir comme il le juge à propos. Mon opinion personnelle, d'après mes faibles lumières, est que la grâce divine ne souffre ni altération, ni déchet, et qu'il ne saurait y en avoir, du moins là où il y a une foi pleine et entière tant de la part de celui qui donne que de la part de celui qui reçoit. Il n'en est pas du bain salutaire qui lave nos âmes des souillures du péché, comme du bain qui nettoie les souillures de la peau, et auquel il faut un appareil (2). Il n'en est pas ainsi du sacrement. C'est sur l'âme qu'il agit, c'est par les mérites de la foi qu'elle est purifiée. Qu'il y ait nécessité, la foi supplée à l'absence du cérémonial; et quand l'essentiel est rempli, la divine munificence confère la totalité du sacrement en faveur de la foi. Peu importe donc que les malades soient baptisés par immersion ou par simple aspersion, quand ils sont admis à recevoir la grâce du Seigneur.... Mon sentiment, autant que les lumières de ma foi me portent à le concevoir, c'est que quiconque a reçu le baptême dans l'Église avec les conditions que la foi exige, doit être réputé vraiment chrétien. Que si l'on est dans la croyance que ces malades n'ont rien reçu, parce qu'il n'y a eu qu'une simple aspersion qui les a laissés dénués du sacrement, mon avis est que, pour leur donner toute sécurité, on les baptise lorsqu'ils seront revenus à convalescence. Mais, si le baptême ne se réitère pas, et que l'on ne puisse baptiser ceux qui l'ont été déjà par le baptême de l'Église, pourquoi les troubler dans leur foi et dans la confiance due à la bonté de Dieu ? Dirait-on qu'ils ont bien reçu la grâce, mais en moindre quantité, et que, s'ils sont chrétiens, ils le sont dans un ordre inférieur et qui n'admet point de comparaison avec les autres ? Mais l'Esprit-Saint ne se donne point partiellement, il se donne tout entier à celui qui a la foi; car, si le jour se lève également pour tous, si le soleil répand ses rayons partout avec la même prodigalité, combien plus Jésus-Christ, le jour et le

(1) *Epist. LXXVI ad Magnum.*

(2) Le texte porte : *Ut aphronitris et cæteris quoque adjumentis et solio et piscina opus sit quibus ablui et mundari corpusculum possit*, que Lambert traduit de cette manière : « Il ne faut pour cela ni cuve, ni escabeau, ni étrilles d'or » (p. 300).

soleil véritable, distribue-t-il également dans son Église la lumière de la vie éternelle ! »

Il résulterait de cette lettre que saint Cyprien croyait personnellement à la validité du baptême par infusion; qu'il ne considérait pas son opinion comme absolument certaine; enfin, que des évêques d'Afrique, pays où le mode de l'immersion paraît avoir été aussi général qu'en Orient, avaient des doutes sur l'efficacité de l'infusion. Cela ne nous surprendrait point de la part de ces évêques africains du III^e siècle, dont la doctrine sur le baptême n'est pas toujours sûre; mais nous devons faire remarquer que cette épître appartient à la catégorie de celles dont l'authenticité a été suspectée et dont nous aurons occasion de parler plus tard (1); aussi des théologiens éminents, comme Liebermann, ont-ils renoncé à invoquer ces témoignages douteux en faveur de l'infusion.

On a voulu exploiter contre sa validité ce qu'Eusèbe nous raconte de Novatien qui, baptisé par infusion dans son lit, voulut plus tard usurper le siège de Saint-Pierre. Vers l'an 250, le pape saint Corneille s'exprimait ainsi à son égard (2) en écrivant à Fabius, évêque d'Antioche : « Lorsqu'on croyait Novatien près de mourir, couché qu'il était dans son lit, il a reçu le baptême par infusion, si toutefois on peut dire qu'il ait reçu le baptême en cet état. » Ces paroles, dit D. Charbon (2), semblent marquer un doute touchant la validité du sacrement que Novatien avait reçu; mais outre que ce doute est levé par le fait, personne n'ayant proposé de baptiser de nouveau celui qui l'avait été de cette manière, on voit par la suite du discours que ce n'est qu'une façon de parler de ce saint Pape, qui se plaint seulement de ce qu'ayant reçu un baptême si imparfait, Novatien avait été élevé au sacerdoce, malgré la réclamation du peuple et du clergé, contre les règles de l'Église, qui en excluaient les cliniques, non à cause de l'invalidité de leur baptême, mais, parce que, comme le dit le concile de Néocésarée, c'était la nécessité qui les avait contraints de le recevoir. »

Il n'y a qu'une contradiction apparente entre les doutes du pape Corneille et les affirmations attribuées à saint Cyprien. Celui-ci se place sur le terrain dogmatique, tandis que l'autre envisage la question au point de vue pratique. Il était certain, d'un côté, que le baptême des cliniques était valide, bien qu'il n'eût pas lieu par immersion,

(1) Livre VI, c. Des Ministres hérétiques.

(2) Euseb., Hist. Eccl., l. VI, c. XLIII.

(3) Hist. des Sacr., t. I, p. 204.

qu'il fût privé de l'imposition des mains de l'évêque et des autres cérémonies de l'Église; mais ne devait-on pas avoir quelque appréhension sur les effets de ce baptême, en songeant aux dispositions de beaucoup de ceux qui le recevaient? Les uns ajournaient le baptême à leur lit de mort, pour se livrer jusqu'à leur dernier jour à toutes leurs passions; les autres parce que, comme les Novatiens, ils considéraient comme irrémédiables les péchés commis après le baptême. L'Église devait donc, tout en reconnaissant les exceptions imposées par une nécessité légitime, se montrer défavorable à des retards dictés souvent par des calculs immoraux ou parfois par des idées hérétiques ou superstitieuses. C'est ce que dit positivement, en 314, le concile de Néocésarée : « Si quelqu'un a été baptisé étant malade, il ne peut être ordonné prêtre; car c'est la nécessité et non la liberté qui en a fait un chrétien. » Ces mêmes prescriptions relatives aux cliniques (de *κλινικῶν*, lit) ou grabataires, ont été renouvelées plus tard, et jusqu'au IX^e siècle, par divers conciles (1); mais aucun d'eux ne mit en doute la validité de ces sortes de baptêmes; s'ils déclarent les cliniques entachés d'irrégularité et par conséquent impropres à recevoir les Ordres, c'est en raison des motifs que nous avons indiqués, et aussi à cause de l'absence des cérémonies solennelles du baptême, surtout de la confirmation qui en était alors le complément immédiat.

Il est bien certain que saint Augustin admettait la validité de l'infusion, lorsqu'il dit en parlant de la formule baptismale : « Cette parole de foi a un si grand pouvoir dans l'Église que, par l'intermédiaire de celui qui croit, qui offre, qui bénit, qui mouille tant soit peu, elle purifie l'enfant (2). » On doit tirer la même conclusion du passage d'un opuscule attribué jadis à saint Augustin, mais qui paraît être de Gennade. L'auteur, en comparant le baptême au martyre, nous dit : « Celui qui est baptisé est aspergé d'eau ou bien en est baigné; le martyr aussi est baigné dans son propre sang, ou bien en est aspergé (3). »

Les anciens monuments hagiographiques nous fournissent un certain nombre d'exemples d'infusion. Nous lisons dans les Actes de saint Laurent qu'il baptisa Lucille en lui versant de l'eau sur la tête (4).

(1) Conciles d'Auxerre (518), de Mâcon (585), de Paris (829), etc.

(2) Tract. LXXX in Johan.

(3) Ille post confessionem vel adspersitur aqua vel intingitur, et hic vel adspersitur sanguine vel intingitur igne. (De Eccles. dogm., c. XLII.)

(4) Benedixitque aquam et cum expoliasset eum, fudit super caput ejus, dicens : Credis in Deum patrem omnipotentem, Lucille? — Nous verrons plus tard que la dénudation est une cérémonie spéciale qui est indépendante de l'immersion.

Les Actes de saint Bacchus le jeune nous montrent le prévôt de Saint-Sabas qui lui verse sur la tête l'urne vivifiante, le baptisant ainsi au nom de la sainte Trinité (1). Dans ceux de saint Gratilien, nous voyons que Félicissime, instruite par lui des vérités de la foi, lui présente une cruche pleine d'eau, en demandant le baptême (2). De nombreux récits nous montrent des saints en voyage, desquels on sollicite le baptême; ils se font apporter de l'eau et baptisent aussitôt (3). Il nous semble difficile d'admettre qu'on ait pu, dans ces circonstances, apporter une cuve assez grande pour l'immersion. D'autres Légendes nous racontent que les missionnaires des premiers siècles, n'ayant pas d'eau pour baptiser, faisaient parfois jaillir des sources, en frappant le sol ou un rocher; dans ces cas là encore, l'infusion seule nous paraît plus probable que l'immersion.

Le moyen âge nous fournit un bon nombre d'exemples d'infusion. Nous lisons dans les Actes de saint Ludger que cet évêque, après que les serviteurs du vrai Dieu eurent été chassés de la Frise, ordonna au laïque Bernlef de parcourir les maisons et d'exhorter les mères à baptiser leurs enfants malades, soit en les plongeant dans l'eau, soit en leur en versant sur le corps (4).

Le pape Étienne II, dans la réponse qu'il fit en 754 à diverses difficultés proposées par des évêques français, approuve le baptême donné aux enfants malades, en leur versant de l'eau sur la tête avec une coquille ou avec les mains (5). C'est ce qu'on faisait en Angleterre, non seulement pour les cas où il y avait danger de mort, mais parfois aussi, et dès le VIII^e siècle, pour les baptêmes solennels; le concile de Celchyte (816) se trouva donc obligé de prescrire aux prêtres de ne pas se contenter de répandre de l'eau sur la tête des enfants, mais de les plonger dans les fonts (6); les Constitutions de saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, allèrent plus loin, et recommandèrent de se servir d'une cuve en bois pour les baptêmes faits à domicile. Au IX^e siècle, Walafrid Strabon remarque que beaucoup de fidèles ont

(1)Præpositum tollentem manibus vivificam urnam super caput ejus, atque immortalitatis ei lavacrum in nomine sanctæ et consubstantialis Trinitatis effundentem.

(2) Felicitissima urcum cum aqua ut baptizaretur ei obtulisse legitur.

(3) Eleutherius..... aquam afferri præcepit et coram populo Peritium baptizavit. (Boll., 20 febr., Vita S. Eleuth. c. 111, n. 14.)

(4) Vita S. Ludg., l. II, n. 2, ap. Act. SS. Ben., ann. 809.

(5) Patrol. lat., t. LXXXIX, col. 1027.

(6) Labbe, Concil., VII, 1484.

été baptisés par infusion et qu'on peut recourir à ce moyen en cas de nécessité (1).

De l'ensemble des faits que nous venons de rappeler, il résulte que la validité de l'infusion n'a jamais été mise en doute, dans les temps anciens, si ce n'est peut-être par quelques évêques d'Afrique; que les répugnances exprimées à cet égard se rapportent à la licéité de cette administration, licéité que nous voyons admise pour tous les cas où le manque d'eau suffisante et l'état de santé du catéchumène rendaient l'immersion impossible ou dangereuse. Ce n'est que dans les temps relativement modernes que l'infusion isolée a été considérée, tantôt comme illicite dans tous les cas, tantôt comme ne constituant pas un baptême réel. Laissons les Baptistes discuter à ce sujet avec les autres Protestants, et ne nous occupons ici que des opinions très contradictoires et très variables des Grecs schismatiques.

Le *Pedalium*, prétendu recueil grec des canons des apôtres et des conciles, nie la validité du baptême des Occidentaux. « Les Latins, y est-il dit, ne sont pas baptisés puisqu'ils n'observent pas les trois immersions qui, dès les temps anciens, furent prescrites par les apôtres à l'Église orthodoxe. » C'est en vertu de cette croyance qu'un certain nombre de Grecs rebaptisaient jadis les Latins qui entraient dans leur communion (2), ce qui arrive encore de nos jours, mais plus rarement, en Grèce et en Orient. Après le concile de Florence, Marc d'Éphèse adressa une encyclique à toutes les Églises du rite grec, où il affirmait l'impossibilité morale de se réunir à une Église qui avait vicié l'essence même du baptême, et il fut secondé dans ses vues séparatrices par Jérémie de Constantinople et par Grégoire, légat du patriarche d'Alexandrie.

En 1755, une vive controverse s'éleva à Constantinople sur la validité de l'infusion. Le *Journal historique de Verdun* (3) signale ainsi ce différend théologique : « Un prêtre ayant soutenu que le seul baptême par immersion était valide, une partie du clergé attaque cette proposition comme hérétique et l'autre partie en embrasse la défense. On a craint que la tranquillité de cette capitale ne fût troublée de cette contestation; pour prévenir cet inconvénient, le Grand Seigneur a

(1) Notandum autem non solum mergendo verum etiam desuper fundendo, multos fuisse baptizatos et adhuc posse ita baptizari, si necessitas sit : *De reb. Eccles.*, c. xxvi.

(2) *Concil. Lat.*, IV, c. iv.

(3) Sept. 1755, p. 228.

ordonné que ceux qui ne penseraient pas comme le patriarche de Constantinople se retirassent dans leurs sièges respectifs. »

Le clergé actuel de Constantinople considère comme nul notre baptême par infusion, et cependant, par une singulière contradiction, il le trouve valide dans les cas de nécessité. Nous lisons, en effet, dans la *Théologie dogmatique* de Moscopoulos, imprimée à Céphalonie, en 1851, avec l'approbation des autorités ecclésiastiques : « La matière secondaire du baptême est de se baigner, ce qui se fait par trois immersions, excepté dans les circonstances qui ne le permettent pas ; en pareil cas, le baptême peut se faire également par aspersion. » Vers le commencement de 1852, un synode d'évêques, réuni à Constantinople, décida que le baptême par infusion était nul ; ce décret fut approuvé par le patriarche schismatique de Jérusalem, par les évêques de Turquie et de Grèce. Les Grecs, qui nous appellent des *chiens mal baptisés*, paraissent avoir complètement oublié que plusieurs de leurs canonistes, comme Prodromus, Pappadopolus, Canonarcha, Balsamon, Georges Syncelle, etc., ont reconnu la validité de l'infusion. Qui plus est, Arcadius (1) affirme avoir vu en Grèce des Juifs et des Turcs convertis recevoir le baptême par infusion.

Les Moscovites rebaptisaient parfois les Catholiques et les Protestants qui entraient dans la religion *orthodoxe*, après avoir fait une retraite de sept semaines dans un monastère. On sait que lorsque le Grand-Duc de Moscovie eut ravi la Lithuanie aux Polonais, il fit rebaptiser tous les Chrétiens tombés sous sa domination (2). Les Russes modernes, qui n'ont pas contre l'Église latine les mêmes motifs d'antipathie que le clergé de Constantinople, ont généralement modifié leurs anciennes préventions. Jamais ils ne confèrent un nouveau baptême, même conditionnel, aux princesses protestantes qui se font orthodoxes avant que le mariage les introduise dans la famille impériale. Un ancien prêtre catholique qui s'est fait pope, M. l'abbé Guettée, résume ainsi la doctrine de l'Église russe : « Le baptême par infusion est valide, autrement l'Église primitive ne l'aurait pas autorisé, même pour le cas de maladie ; mais il n'est pas licite, parce qu'il est contraire à une règle apostolique qui doit être respectée par toutes les Églises (3). » C'est la doctrine que nous trouvons affirmée par la théologie officielle (4), ce

(1) Lib. I *De Sacram.*, c. x.

(2) Olearius, *Itiner. pers.*, part. III, c. xxiv, p. 284.

(3) *Exposition de la Doctrine catholique orthodoxe*, p. 126.

(4) *Orthod. Orient. eccles. dogm.* Moscou, 1831, art. viii, *De Sacram.*

qui n'empêche pas un certain nombre d'écrivains d'émettre une opinion contraire. Ainsi un ouvrage russe, imprimé à Saint-Petersbourg en 1839, sous ce titre : *Lettres sur la théologie de l'Église catholique orientale*, dit en termes formels que « l'immersion est l'essence même du sacrement. » Un autre écrivain russe, M. Alex. Stourza, a publié, aux frais du gouvernement, un ouvrage (1) où il essaye de prouver que le baptême par immersion porte seul le caractère de l'institution divine, d'où il résulterait que les neuf dixièmes du monde chrétien n'auraient pas reçu la grâce de la régénération. Ces divergences prouvent qu'il existe en Russie deux courants d'opinions sur ce point : d'un côté, la doctrine officielle du Saint-Synode, adoptée par la plupart des théologiens ; de l'autre, la persistance des anciens préjugés moscovites, favorisés par quelques écrivains indépendants. Le populaire est un peu de leur avis, et il qualifie les non-orthodoxes d'*Oblivantsi*, c'est-à-dire *afusionnés*, terme qui implique tout au moins l'idée d'une grande irrégularité dans la réception du premier des sacrements.

Les Orientaux d'Afrique et d'Asie partagent plus ou moins les préjugés des Grecs contre l'infusion ; mais en général ils l'admettent pour les cas de nécessité, en se fondant sur les décisions de leurs anciens canonistes. Ils n'ont pas oublié que Grégoire Albufarage, dans son *Abrégé des canons*, cite ces paroles de Jacques d'Édesse : « Si un enfant qui est présenté au baptême est en péril de mort et qu'il n'y ait point de rivière, de réservoir d'eau, ni de fonts baptismaux, mais seulement de l'eau dans un vase, le prêtre la versera sur la tête de l'enfant, en disant : « Un tel est baptisé. » Les mêmes prescriptions sont faites en d'autres termes dans les collections de canons d'Echanassal et d'Echmini.

Les arguments des Grecs schismatiques, répétés par les Baptistes, peuvent se réduire à quatre points principaux : 1^o l'étymologie du mot *baptême* indique la nécessité absolue de l'immersion, puisque *baptiser* et *immerger* sont deux termes identiques ; 2^o l'infusion a été inconnue des premiers siècles, c'est une invention du *papisme* ; 3^o le sens mystérieux du sacrement est détruit par le mode de l'infusion qui ne figure pas la sépulture et la résurrection du vieil homme ; 4^o aucun motif sérieux n'autorisait la substitution de l'infusion à l'immersion.

Nous avons démontré ailleurs (2) que le mot *baptême* n'a jamais eu

(1) *Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Église orthodoxe.*

(2) Livre I, ch. 1, *Dénominations du Baptême*, p. 3.

le sens absolu et exclusif d'immersion, et nous venons de prouver que l'infusion a toujours été employée en cas de nécessité. Nous avons vu les plus anciens monuments iconographiques nous représenter l'ablution de la tête accompagnant l'immersion, soit des pieds, soit des parties inférieures du corps; or l'ablution de la tête a toujours été considérée comme l'acte principal du baptême, celui où le ministre exerce personnellement son action; sous ce rapport, du moins, on peut affirmer que l'infusion de la tête remonte aux premiers siècles de l'Église. Tous les écrits des Pères nous prouvent que c'est l'ablution, prise dans le sens le plus général, qui est essentiellement nécessaire pour la validité du baptême, mais que le procédé même de cette ablution n'est qu'accidentel au sacrement. Aussi le mode de l'immersion lui-même a-t-il considérablement varié selon les temps et les pays, et c'est à peine si l'on peut donner ce nom à l'usage pratiqué dans les baptistères où les catéchumènes n'avaient ordinairement qu'une partie des jambes mouillée. Il est vrai que le procédé oriental représente mieux la mort et la résurrection du Sauveur; mais ce n'est là qu'une cérémonie symbolique, dont le caractère est accessoire, comme l'insufflation, l'imposition des mains, les exorcismes, la dénudation, les onctions, la robe blanche, et bien d'autres rites qui se sont souvent modifiés. Celui de l'infusion n'est point d'ailleurs dépourvu de symbolisme, puisqu'il exprime le péché lavé, la grâce répandue, comme l'a remarqué un théologien protestant (1). Si l'immersion a son prototype dans le déluge, l'infusion a aussi le sien dans les aspersions des sacrifices judaïques et dans les lotions lévitiques. La substitution qu'on incrimine a été suffisamment autorisée par la pratique présumée des apôtres, par l'usage de l'Église primitive à l'égard des cliniques, par les inconvénients qu'une longue expérience a constatés dans l'immersion des nouveau-nés. Remarquons en outre qu'aucun décret de l'Église n'a condamné cette ancienne pratique; elle est simplement tombée en désuétude, parce que le mode, d'abord exceptionnel, de l'infusion, parut plus commode. Il est vrai qu'il ne serait plus permis aujourd'hui de baptiser par immersion dans l'Église latine (2), mais c'est uniquement parce que ce serait là un mépris de sa discipline; quelques théologiens (3) ont même pensé qu'il n'y aurait

(1) Gerhard, *Loc. theol.*, ix, 149.

(2) Ochagavia, *De Bapt.*, q. 5, n. 8; Diana, *Summa*, v^o *Baptismus*.

(3) Possevin, *De Offic. curat.*, c. xvi, n. 6.

point faute grave de la part d'un prêtre qui agirait ainsi, sans aucun esprit de révolte contre les rites de l'Église romaine.

Après avoir étudié l'antiquité et la légitimité de l'infusion, nous devons dire quelques mots des divers modes de son administration. Pour verser l'eau sur la tête des catéchumènes, on s'est servi et on se sert encore soit de la main, soit de vases de diverses formes, tantôt de cuillers, tantôt de coquilles.

L'emploi de la main puisant de l'eau dans une rivière ou dans un réservoir, a dû être le mode primitif; nous le voyons encore fréquemment figuré dans l'iconographie du moyen âge. Les Mennonites, qui ont conservé cet usage, le pratiquent d'une singulière façon. Les candidats au baptême se mettent à genoux sur un seul rang; le ministre passe de l'un à l'autre, précédé d'un lecteur portant un bassin plein d'eau. Le pasteur tient au-dessus de la tête du catéchumène ses deux mains unies en forme de coupe, et le diacre y verse l'eau qui coule ainsi sur la tête du baptisé (1).

L'usage des burettes a prévalu dans les temps modernes et au moyen âge, où il est prescrit par divers conciles (2). Il n'était pas inconnu des premiers siècles, comme le prouvent un certain nombre de vases conservés dans des musées ou figurés par d'anciennes fresques. On garde à la sacristie de Saint-Laurent-hors-les-Murs l'*urceus* de bronze avec lequel saint Laurent aurait baptisé saint Romain. Le Père Marchi considère comme un vase à infusion baptismale une burette en bronze, munie d'un manche, conservée à Rome, au musée Kircher, et provenant d'un vignoble qui avoisine le cimetière de Prétextat; elle est décorée de divers sujets symboliques relatifs au baptême: l'océan personnifié, entouré de scènes maritimes, le pêcheur à la ligne, des navigateurs montés sur deux barques, Tobie et le poisson, etc. M. Jung (3) donne la même destination à un vase en bronze fondu de la bibliothèque de Strasbourg, qu'il croit remonter au iv^e siècle; l'anse se termine en croissant. Le monogramme du Christ est inscrit dans une couronne entre l'A et l'Ω. Autour du bord on lit l'inscription suivante: SEPTIMUS THEODOLUS CORRECTOR VENETIE ET ISTRIE EX AC. Ces diverses aiguères, ainsi que celles qui sont représentées dans plusieurs scènes baptismales, ont à peu près la capacité d'un litre. Les remplissait-on pour chaque infusion, ou bien leur contenu suffisait-il pour

(1) John Hayward, *The religious creeds*.

(2) Concile de Nîmes (1284), de Sens (1524), etc.

(3) *Bullet. du Comité hist.*, 1852.

les trois ablutions ? Nous n'en savons rien. Nous devons donc prudemment conclure qu'on versait sur la tête du catéchumène la valeur d'un litre d'eau ou de trois litres, ce qui devait suffire pour mouiller, non seulement la tête, mais une grande partie du corps.

Beaucoup d'inventaires mentionnent des cuillers d'argent (*cochleare*) dont l'emploi est recommandé par divers synodes (1) pour l'infusion baptismale. Ces anciennes cuillers, qu'on rencontre dans quelques musées, sont larges, profondes, creusées sur le bord antérieur de façon à ce que l'eau coule facilement en jet sur la tête du catéchumène. La cuiller d'Aquilée (iv^e ou v^e siècle), dont nous parlerons plus tard, avait probablement une destination baptismale.



Cuiller émaillée d'Aquilée.
représentant une scène baptismale.

Dans les temps modernes, on a eu recours au coquillage de mer nommé *pecten*, ou à des imitations en métal. Au xvii^e siècle, dans le diocèse de Grasse, on se servait d'une coquille d'argent ou d'étain, munie d'un long manche (2).

Quand on ne laissait pas couler dans la piscine l'eau versée sur la tête de l'enfant, on la recevait dans un bassin ; c'était souvent l'*Aquamile* de l'offertoire qui remplissait cet office ; mais parfois il y avait dans les églises des bassins spéciaux en argent, en cuivre ou en faïence, uniquement consacrés à cet usage.

Les rois de France, les familles princières, les riches seigneurs possédaient de ces bassins, timbrés de leurs armes. La bourgeoisie voulut imiter cet exemple, et l'on vit quelquefois porter à l'église des plateaux dont la forme ou les décorations étaient peu convenables : aussi le concile de Chartres, en 1524, recommanda-t-il de se servir exclusivement des bassins affectés au service liturgique de l'Église. On en rencontre encore d'anciens dans quelques sacristies, et il doit y en avoir dans les musées et les collections particulières ; mais pour ces derniers, il est

(1) Syn. de Saint-Omer (1698).

(2) Godeau, *Instr. synod.*, 1672, p. 71.

bien difficile d'affirmer leur destination liturgique, alors même qu'ils représenteraient le baptême de Notre-Seigneur, puisque souvent l'on décorait de scènes religieuses la vaisselle domestique.

En parlant de l'infusion, nous avons toujours supposé qu'elle avait la tête pour objectif ; la tête, en effet, est le siège où aboutissent tous les sens intérieurs et extérieurs, et c'est elle, d'après tous les Rituels, qui doit être mouillée par l'eau baptismale. Si l'infusion atteint seulement une autre partie du corps, il faut rebaptiser sous condition, d'après saint Thomas et divers théologiens (1). Un grand nombre d'autres considèrent comme valide le baptême donné sur la poitrine, sur les épaules, sur le visage (2). Quelques-uns, quand il s'agit d'un enfant non complètement hors du sein de sa mère, croient qu'il suffit d'avoir mouillé un bras ou une jambe (3), l'ombilic (4), la peau que les médecins appellent *secundina* (5), et même un ongle (6) ou les cheveux (7). Mais ces ablutions étant considérées comme non valides ou du moins comme douteuses par d'autres autorités théologiques (8), on renouvelle toujours sous condition ces sortes de baptême.

Il y a également divergence entre les théologiens sur la quantité d'eau nécessaire pour l'ablution. Les uns (9) croient qu'à la rigueur une goutte ou deux peuvent suffire ; d'autres (10) ont combattu cette doctrine. Paludanus (11) a soutenu cette opinion excentrique, que si un grand nombre d'enfants ou d'adultes étaient baptisés en même temps et que, par hasard, l'un deux ne reçut pas une seule goutte d'eau, il n'en serait pas moins baptisé.

Les Protestants ont parfois essayé de réagir contre la diminution du signe sensible du baptême. Bugenhagen (12) s'efforça de faire augmenter en Danemark la dose de l'infusion ; G. Zeltner (13) a composé une

(1) Anaclæt, Collet, Concina, Leander, Platel, Trullench, etc.

(2) Dinouart, Filliac, Suarez, etc.

(3) Nunnus.

(4) Marchantius.

(5) Angelus, Armilla.

(6) Diana, Soto.

(7) Coninck, Henriquez, Soto, Tolet, Vasquez, etc.

(8) Bonacina, Villalobos, Zambrana, etc.

(9) Diana, Elbel, Liguori, Merati, Panormitanus, Ochagavia, Rosella, Vasquez, etc.

(10) Alleza, Billuart, Collet, Coninck, Habert, Layman, Possevin, Soto, Suarez, Tolet,

Zambrana, etc.

(11) Dist. VI, quest. I.

(12) *Ordin. eccl. Hamburg.*

(13) *De Mersione in bapt. apostolica larga perfusione instauranda.* Altorph., 1725,

in-4°.

dissertation spéciale pour engager le clergé de la Suisse à verser sur la tête du catéchumène, soit avec la main, soit avec un vase, une assez ample quantité d'eau qui pût équivaloir à une sorte d'immersion. Nous avons vu qu'il devait en être à peu près ainsi dans les premiers siècles, alors qu'on employait pour l'infusion la valeur d'un litre d'eau, peut-être même de trois. Dans le cours du moyen âge, l'iconographie nous représente des vases baptismaux d'une bien moins grande capacité. Enfin, aujourd'hui, on se contente d'un simple filet d'eau : ce qui nous montre qu'à mesure qu'on avance dans les temps modernes, la matière diminue, non pas d'importance, mais de volume, sans que cette modification altère l'essence d'un sacrement dont les rites symboliques n'ont jamais eu qu'une valeur accessoire.

ARTICLE III

De l'Aspersion

L'aspersion ne diffère de l'infusion que parce qu'elle se fait à plus grande distance, en jetant de l'eau au lieu de la laisser couler. Si on la jette avec un instrument analogue à nos goupillons, le catéchumène peut ne recevoir que quelques gouttes d'eau; si on se sert de la main, l'aspersion peut être presque identique à l'infusion. Aussi ces deux expressions ont-elles été souvent employées indifféremment pour exprimer le baptême donné autrement que par immersion, et cela non seulement dans les temps modernes (1), mais aussi par des écrivains de l'antiquité, comme saint Cyprien et Gennade. Aujourd'hui encore, les Orientaux et les Baptistes qualifient d'*aspersion* le mode baptismal de l'Eglise latine.

Plusieurs commentateurs voient une allusion au baptême d'aspersion dans le passage où Tertullien (2) dit que les apôtres ont été bap-

(1) Baptismus fiat per trinam infusionem seu aspersionem aquæ super caput infantis (Concile de Langres, 1404). — Si l'enfant est malade.... il suffira de l'asperger. (*Sacramentaire de Chartres*, 1580.)

(2) *De Bapt.*, c. xii.

tisés au moment où, montés sur une barque, ils furent aspergés par les flots de la tempête, et dans le passage où Lactance (1) dit que « Notre-Seigneur se soumit au baptême de saint Jean afin que, de même qu'il avait sauvé les Juifs par la loi de la circoncision, il sauvât les Gentils par le baptême, c'est-à-dire par la *perfusion* d'une rosée purificatrice. » Ces textes nous paraissent se rapporter plutôt à l'infusion qu'à l'aspersion, telle qu'on l'entend généralement.

Un bon nombre d'écrivains catholiques considèrent comme probable que saint Pierre a baptisé par aspersion les 3,000 convertis, et une autre fois les 5,000 personnes dont il est question dans les Actes des Apôtres. Ils se fondent sur l'impossibilité matérielle qu'il y aurait eu à procéder par immersion pour une foule aussi nombreuse. Cette considération aurait sa valeur, si le baptême d'alors avait été accompagné de toutes les cérémonies qu'y ajoutèrent les siècles suivants, et si l'Apôtre avait été obligé, comme on se l'imagine à tort, de plonger dans l'eau et d'en retirer chaque catéchumène. Mais admettons, ce qui nous paraît le plus vraisemblable, que saint Pierre, avec les nouveaux convertis, soit descendu dans un de ces cours d'eau assez communs à Jérusalem, et qu'il ait complété leur immersion, en leur versant sur la tête l'eau qu'il puisait avec la main; cette opération peu fatigante pouvait facilement s'accomplir à l'égard de quelques milliers de catéchumènes. Rien, d'ailleurs, n'empêche de supposer que saint Pierre ait été aidé dans ce ministère par quelques-uns de ses frères dans l'apostolat et des soixante-dix disciples de Notre-Seigneur. Quand on songe qu'en Amérique les Baptistes peuvent immerger vingt personnes en neuf minutes (2), il n'y a rien d'in vraisemblable à cette immersion de 3,000 et de 5,000 personnes, opération qui deviendrait moins admissible si elle s'était accomplie, comme le suppose Bossuet (3), dans les urnes de pierre qui servaient aux purifications en usage chez les Juifs.

Les documents hagiographiques nous signalent de nombreux baptêmes de foules converties, conférés par les premiers missionnaires du Christianisme. En trois jours, saint Firmin, évêque d'Amiens, convertit et baptise 3,000 personnes; en sept jours, saint Saturnin baptise, à Pampelune, 40,000 catéchumènes. En un seul jour, saint Taurin, évêque d'Evreux, en baptise 2,000; saint Jean Chrysostome, 3,000;

(1) Ut quemadmodum Judæos suscepta circumcissione sic etiam gentes baptismo, id est purificati oris perfusione salvaret. (*Divin. instit.*, l. IV, c. xv.)

(2) G. Davis, *Familiar dialogue*, Philadelphie, 1837.

(3) *Traité de la Communion sous les deux espèces*.

saint Remi, 3,000; Pélégryn, évêque de Lorch, 5,000; saint Othon, évêque de Bamberg, 7,000; saint Augustin de Cantorbéry, 10,000; saint Faustin, 12,000; saint Martial, évêque de Limoges, 22,000. Enfin, l'auteur anonyme de la vie de saint Grégoire l'Illuminateur nous dit qu'en un seul jour, il baptisa 150,000 personnes dans l'Euphrate (1). Ne cherchons pas à faire la part d'exagération qu'il peut y avoir dans quelques-uns de ces chiffres, et admettons que ces divers apôtres, en ces circonstances, aient été aidés par des prêtres ou des diacres. Des baptêmes de pareilles foules n'ont pu avoir lieu que dans des rivières ou de grands baptistères, et dès lors il devient inutile de recourir à la supposition de l'aspersion, à moins qu'on n'entende par là l'eau jetée avec la main, ce qui n'est pas improbable; mais quant à l'aspersion proprement dite avec un instrument quelconque ou une branche d'arbre, elle nous paraît inadmissible à des époques où l'infusion elle-même se pratiquait avec un grand volume d'eau.

C'est au XIV^e siècle seulement, que nous trouvons le premier exemple incontestable d'aspersion. Ladislas Jagellon, roi de Pologne, après s'être converti, travailla activement à christianiser les peuples païens de la Lithuanie; les plus nobles d'entre eux furent successivement baptisés par infusion; quant à la masse populaire, le Roi la divisa en un certain nombre de groupes, les uns d'hommes, les autres de femmes, dont tous les individus recevaient un même nom, en même temps que l'aspersion baptismale du prêtre qui parcourait leurs rangs. Ces baptêmes sommaires, auxquels on accourait pour obtenir les habits de laine que le Roi distribuait aux néophytes, n'eurent pas des effets durables, et si le pape Urbain VI crut devoir féliciter Jagellon de la conversion des Lithuaniens, il ne put s'empêcher de se plaindre qu'on ne l'eût pas consulté à ce sujet (2).

Le cardinal Ximenès ayant employé de puissants moyens de persuasion pour convertir les Maures, quatre mille d'entre eux lui demandèrent le baptême en un même jour. L'archevêque de Tolède, pour abrégé la cérémonie, procéda par aspersion, et l'anniversaire de ce jour mémorable (18 décembre 1499), devint plus tard une fête liturgique pour les Églises de Tolède et de Grenade (3).

Saint François Xavier recourut au même moyen pour baptiser des milliers de Japonais réunis dans une plaine. Le P. Labat nous

(1) Boll., 30 sept. VII., *secunda*, c. IV, n. 4.

(2) Fleury, *Hist. eccl.*, l. XCVIII, n. 31.

(3) Fléchier, *Hist. du card. Ximenès*.

raconte (1) que toute une cargaison d'esclaves fut baptisée par aspersion sur un vaisseau portugais, mouillé dans la baie de Tous-les-Saints.

D'après Chardin, les religieux théatins baptisaient par aspersion, en Mingrêlie, les enfants qui sont toujours mal baptisés dans le rite bizarre de ce peuple. « J'ai demeuré plusieurs jours, dit-il (2), avec le préfet des Théatins en divers lieux de Mingrêlie et j'ai vu plusieurs fois la manière dont il baptisait les enfants. Lorsqu'on lui en amenait quelqu'un malade pour le voir, il faisait venir de l'eau, disant qu'il avait besoin de se laver les mains. Il les lavait et, sans les essuyer, il touchait du bout du doigt le front de l'enfant, en faisant accroire que c'était pour reconnaître sa maladie. Il baptisait les enfants qui se portaient bien, secouant sur eux ses mains en les lavant, comme par manière de badinerie. »

Parfois on recourait à l'aspersion pour les lépreux et les pestiférés. Quand la peste éclata à Amiens, en 1668, l'évêque François Faure se préoccupa des devoirs que cette épidémie imposait aux curés. Nous lisons dans sa lettre pastorale en date du 1^{er} septembre (3) : « S'il y a des enfants dans une maison pestiférée ou suspecte, je ne suis pas d'avis que, pour la sûreté du baptême, vous vous en rapportiez à la sage-femme, au père, à la mère, ou à quelque autre parent, qui se trouveront attaqués par la contagion; car ces sortes de gens peuvent ignorer la forme du baptême, y omettre les paroles essentielles, et mettre l'enfant en péril de son salut. Mais voici deux manières de le leur administrer sans danger. La première, par aspersion, jetant l'eau sur l'enfant avec un aspersoir, pendant que vous prononcez les paroles sacramentelles : *Ego te baptizo*, etc.; mais il faudroit que celui qui tiendrait l'enfant vous avertît si l'eau y aura touché ou non..... L'autre manière seroit de faire apporter l'enfant à la porte ou à la fenêtre, et d'attacher à une baguette de cinq ou six pieds de long une petite coquille, ou quelque autre petit vase, dans lequel on mettra l'eau que l'on a coutume d'employer à cette sainte cérémonie, et puis, en la versant sur la tête de l'enfant, il faut prononcer ces paroles : *Ego te baptizo*, etc.; remettant à faire les autres cérémonies lorsque le danger sera passé. »

Un grand nombre de sectes protestantes, surtout les Méthodistes,

(1) *Relat. de l'Ethiopie occidentale*, t. V, p. 387.

(2) *Voyage en Perse*, t. I, p. 124.

(3) Mioland, *Actes de l'Égl. d'Amiens*, I, 368.

ont adopté le mode de l'aspersion. Les ministres calvinistes, dans diverses contrées, baptisent du haut de la chaire, en trempant la main dans l'eau et en la secouant sur les enfants rangés devant eux; les uns n'en reçoivent que quelques gouttes, les autres sont même exposés à rester privés de la moindre ablution.

En Écosse, le ministre presbytérien trempe le bout de ses doigts dans un bassin plein d'eau, ou en prend un peu dans le creux de la main pour en frotter le front de l'enfant (1). Ce genre d'ablution, qu'on ne saurait appeler ni infusion, ni aspersion, est parfois employé dans les pays idolâtres, en cas de nécessité, par les missionnaires. Quelques-uns de ceux d'Afrique ayant demandé au Saint-Siège, en 1770, s'ils pouvaient se contenter de frotter le front des enfants moribonds avec une éponge imbibée d'eau, pour déguiser l'administration du baptême aux yeux de populations hostiles, la Congrégation du Saint-Office répondit qu'il fallait s'efforcer de faire couler un peu d'eau sur la tête de l'enfant ou du moins sur quelque partie de son corps (2).

(1) Knox, *Formulaire du Baptême*, p. 25.

(2) *Analect. jur. pont.*, 8^e série, p. 1571.

LIVRE V

DE LA FORME DU BAPTÊME

Ce Livre sera divisé en sept chapitres: 1^o Notions générales; 2^o Antiquité de la forme usitée dans l'Église latine; 3^o Formes valides; 4^o Formes non valides; 5^o Formes douteuses; 6^o Absence de Forme; 7^o De la Forme conditionnelle.